

CONSEIL PONTIFICAL  
POUR LES PERSONNELS DE LA SANTE  
(POUR LA PASTORALE DE LA SANTE)

# NOUVELLE CHARTE DES PERSONNELS DE LA SANTE



171. L'euthanasie est un crime auquel les agents de santé, garants toujours et seulement de la vie, ne peuvent en aucune façon coopérer.

Pour la science médicale, elle marque « un moment de régression et d'abdication, et de plus une offense à la dignité du mourant et à sa personne ». Sa perspective, comme un point d'abordage supplémentaire de la culture de mort après l'avortement, doit être entendu comme un appel dramatique à la fidélité effective et sans réserve à la vie.

Saint Jean-Paul II

